



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

| Avis DEP n° 2018 - 24 | | |
|--|--|-------------------------|
| Avis direct (expert délégué : François VERNIER) Date : 1er mai 2018 | Objet : Prélèvement de bulbes dans le cadre d'un projet de réintroduction d'une espèce végétale protégée, la tulipe sauvage (<i>Tulipa sylvestris</i>) dans le vignoble alsacien. | Avis : Favorable |

Contexte

La Faculté de Marketing et d'Agrosciences, 33 rue de Herrlisheim, 68000 Colmar a déposé une demande de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées dans le cadre d'un projet de réintroduction de l'espèce Tulipe sauvage.

L'espèce végétale concernée est :

- Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*).

La demande déposée concerne l'obtention d'une dérogation pour le prélèvement de 50 bulbes de l'espèce.

L'opération s'inscrit dans le cadre d'un projet de réintroduction de l'espèce Tulipe sauvage initié par la Faculté de Marketing et d'Agrosciences de Colmar. Elle vise à mettre en œuvre des actions de réintroduction de bulbes de Tulipe sauvage dans certaines parcelles de vignes.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des spécimens de l'espèce Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*) ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de cette espèce dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- dossier de demande de dérogation
- 1 document cerfa 13617*01

Analyse du CSRPN

Le dossier de présentation de cette opération est très bien conçu et permet d'envisager un prélèvement des bulbes de Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*) dans de bonnes conditions et respectueux du cycle biologique des spécimens. Leur transport dans le but d'une réintroduction sur des milieux où cette espèce est historiquement présente ne pose aucun problème et permettra de fixer scientifiquement les règles de bonnes pratiques pour le maintien voire le développement des populations de Tulipe sauvage..

Avis du CSRPN

Compte tenu de ce qui précède nous donnons un avis favorable à cette opération.

Recommandations

Le suivi prévu dans cette opération est de nature à arriver à un résultat positif.

François VERNIER,
Expert-délégué du CSRPN, vice-président de
la commission dérogation espèces protégées

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a small flourish.